



Fenêtre sur le fleuve,
cœur de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

Bas-de-Rochers / Port-au-Quai / Saint-Siméon / Port-au-Persil

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le 280* pour l'immeuble suivant :

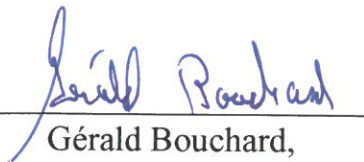
- Un bâtiment principal résidentiel, sis sur le lot désigné comme étant le numéro **5 728 582** du cadastre du Québec, situé au 470 chemin de Port-au-Persil.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Municipalité de Saint-Siméon sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 28 octobre 2024 à 13h00, au 505-A (bibliothèque) rue Saint-Laurent à Saint-Siméon. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Siméon
- gerald.bouchard@saintsiméon.ca
- 502, rue Saint-Laurent, Saint-Siméon (Québec) GOT 1X0

Donné à Saint-Siméon ce quinzième (15^e) jour du mois d'octobre 2024


Gérald Bouchard,

Directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Siméon